



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **13 octobre 2008**

Délibération n° 2008-0307

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Présidence française de l'Union européenne - Organisation d'une conférence Europe Innova à Lyon dédiée à l'innovation et aux clusters (22 au 24 octobre 2008)

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 3 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laférière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), David G. (pouvoir à M. Roche), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Goux (pouvoir à Mme David M.), Justet (pouvoir à M. Longueval), Kabalo (pouvoir à M. Lung), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert), M. Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Cochet, Genin, Havard, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Touraine.

Séance publique du 13 octobre 2008**Délibération n° 2008-0307**

commission principale : développement économique

objet : **Présidence française de l'Union européenne - Organisation d'une conférence Europe Innova à Lyon dédiée à l'innovation et aux clusters (22 au 24 octobre 2008)**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté en date du 11 février 2008 a accepté l'organisation de la conférence Europe Innova à Lyon, du 22 au 24 octobre 2008, dédiée à l'innovation et aux clusters dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

Cette conférence a lieu tous les deux ans, sous le pilotage et avec le cofinancement de la direction générale entreprises de la Commission européenne, en partenariat avec l'état qui préside l'Union européenne et une ville de cet état. La dernière conférence s'est tenue en 2006 à Valence (Espagne).

Cette conférence regroupera à Lyon 600 décideurs européens, nationaux et locaux des 27 états membres, élus et hauts fonctionnaires, experts de l'innovation, chercheurs, chefs d'entreprises, universitaires, qui viendront présenter et débattre des dernières priorités, opportunités et challenges pour une Europe plus compétitive et innovante.

Pour les besoins de la conférence, environ 80 orateurs sont sollicités. Leurs frais de déplacement et d'hébergement seront pris en charge par la Communauté urbaine, comme prévu dans le budget de la manifestation.

La Communauté urbaine a été chargée par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, en association avec lui et la Commission européenne, d'organiser cette conférence.

Le coût global de la manifestation est estimé à 693 760,81 €, financé à hauteur de :

- 595 443,66 € par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,
- le solde, soit 98 317,15 €, par la Communauté urbaine.

L'obtention de cette subvention fera l'objet d'une convention entre le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et la Communauté urbaine. En cas de modification interne entre postes de dépenses n'impactant pas le budget global, il sera nécessaire de formaliser cette modification par un avenant ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant qu'il convient de préciser, à la fin du 3° du DELIBERE :

", soit un financement de la Communauté urbaine de 98 317,15 € ;"

DELIBERE

1° - **Accepte** les modifications proposées par madame le rapporteur.

2° - **Approuve** le budget prévisionnel de la manifestation pour un montant de 693 760,81 €.

3° - **Modifie** l'inscription au budget principal 2008, fonction 04, d'une dépense de 693 760,81 € et d'une recette de 595 443,66 €, soit un financement de la Communauté urbaine de 98 317,15 €.

4° - **Approuve** la convention avec le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

5° - **Autorise** monsieur le président à signer :

a) - la convention avec le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

b) - l'éventuel avenant à cette convention en cas de modification interne entre postes de dépenses n'impactant pas le budget global approuvé ci-dessus,

c) - tous actes nécessaires au bon déroulement de la conférence.

6° - **Autorise** le remboursement aux frais réels aux orateurs de la conférence de leurs frais de déplacement dans la limite du budget alloué à ce poste.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 octobre 2008.